

Extrait du FCPE Jean Moulin

<http://fcpe.jmoulin.free.fr>

Lettre au recteur

-- Avenir de la cité scolaire --

Publié le samedi 26 mars 2011

Fichier PDF créé le jeudi 5 mai 2011

Copyright (c) FCPE Jean Moulin - Tous droits réservés

Objet : Conditions de rentrée dans les établissements publics du second degré de Lyon

Lyon, le 26 mars 2011

Plusieurs familles nous ont informé ces derniers jours de la tenue de réunions d'informations au Lycée Saint Just et au Collège Jean Moulin concernant les conditions de rentrée 2011. Invités par les Proviseurs des deux cités scolaires au Lycée Saint Just, les parents des élèves de Seconde et de Première du Lycée Jean Moulin ont officiellement appris la semaine dernière que leur enfant finirait sa scolarité au Lycée dans un autre établissement. Nous sommes très surpris de la mise en oeuvre aussi brutale de cette décision, qui, à ce jour, n'a fait l'objet d'aucune consultation officielle des conseils d'administration des Lycées Saint Just et Jean Moulin et d'aucune sollicitation officielle du Conseil Régional, pourtant partie prenante à une décision de fermeture.

En application de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 relative au droit d'accès aux documents administratifs, nous vous saurions gré de bien vouloir nous communiquer toute décision relative à la fusion ou au décroisement de ces 2 établissements, ou encore à la fermeture du lycée Jean Moulin, de quelle que nature qu'elle soit et de quelle qu'autorité qu'elle émane.

L'absence de tout engagement écrit quant à la garantie de la continuité pédagogique de tous les enseignements constitue une source de crainte d'autant plus vive que les informations diffusées lors de ces réunions font apparaître que certains enseignements assurés aujourd'hui au Lycée Jean Moulin ne pourront pas être proposés l'an prochain à Saint Just. La continuité pédagogique due aux lycéens en cours de scolarité sera alors rompue, occasionnant un préjudice patent à tous les lycéens de Jean Moulin et mettant à mal le principe d'égalité d'accès à l'éducation.

En précisant que "la Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, la formation professionnelle et à la culture", le préambule de la constitution de la 5ème République donne une force essentielle à ce principe.

Ce principe est aussi remis en cause par les mesures de restructurations affectant les collèges publics du 5ème arrondissement de Lyon. La mesure consistant à transférer en totalité et en une fois tous les collégiens de Saint Just à Jean Moulin introduit un déséquilibre patent entre les établissements du territoire. Avec plus de 900 élèves à la rentrée 2011, le collège Jean Moulin sera environ deux fois plus important que les collèges les plus proches : Charcot - Batières, qui perdent tous des élèves à la rentrée. Cette distorsion des effectifs se traduit aussi par une répartition très inégale de l'offre des enseignements. La proposition d'une palette très large et très diversifiée d'enseignements au Collège Jean Moulin contraste avec la raréfaction et l'appauvrissement de l'offre dans d'autres établissements. Ainsi l'Italien, langue vivante 2, enseignée à Saint Just est transférée à Jean Moulin, mais disparaît dans le même temps au Collège Charcot. L'égalité des chances n'est plus assurée faute d'une égalité d'accès à une offre d'éducation homogène et comparable quel que soit le lieu d'habitation des élèves et de leurs familles.

Association représentative des parents d'élèves, la FCPE du Rhône constate l'ampleur des préjudices causés aux familles habitant les secteurs scolaires des Collèges Charcot, Batières à Lyon 5ème. Nous vous demandons de rétablir l'égalité des chances pour tous les élèves concernés. Compte tenu du calendrier des processus aboutissant à l'affectation et à l'inscription des élèves, il y a désormais urgence.

La FCPE du Rhône veillera à ce que les principes fondamentaux de l'école de la République définis par le législateur soient respectés et appliqués

Veillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de notre considération distinguée.

Lettre au recteur

Michel BERTHELIER Administrateur de la FCPE du Rhône - référent pour l'Ouest Lyonnais FCPE du Rhône - 16 rue Galilée 69100 Villeurbanne